



## Formulaire de déclaration Taxe sur les secondes résidences

La déclaration reste valable jusqu'à nouvel ordre.

### Propriétaire ou utilisateur de la seconde résidence

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Domicile : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

### Seconde résidence \*

Adresse: \_\_\_\_\_

4770 Amel

Date d'achat : \_\_\_\_\_ Première occupation : \_\_\_\_\_

Remarques : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

***Veillez renvoyer le formulaire dûment rempli et signé.***

Par E-Mail : [stephanie.schmitz@amel.be](mailto:stephanie.schmitz@amel.be)

Par la poste :  
Gemeindeverwaltung Amel  
À l'att. de Mme Stéphanie Schmitz  
Wittenhof 9  
4770 AMEL

\* Est considéré comme résidence secondaire : tout logement privé, à l'exception de celui qui sert de résidence principale, dont l'utilisateur peut disposer à tout moment en tant que propriétaire ou utilisateur, avec ou sans contrepartie financière. Il peut s'agir de maisons de campagne, de bungalows, d'appartements, de maisons ou de chalets de week-end ou de loisirs, de logements occasionnels ou de tout autre logement immobilier, y compris les appartements assimilés à des chalets.

### Protection des données :

L'administration communale d'Amel respecte vos droits de la personnalité. L'administration traite vos données conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016. Vous trouverez de plus amples informations sur la protection de vos données dans la déclaration de protection des données de la commune d'Amblève à l'adresse [www.amel.be](http://www.amel.be).